



Compte rendu sommaire du conseil municipal du 10 avril 2017

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 19h00

Membres présents en début de séance : Mrs Pierre AUBRUN, Vincent DESSERTAINE, Frédéric LE PHILIPPE, Emmanuel PLATHEY, Joël SIVRY, Mmes Diane DUMONT, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

Excusés ayant donné procuration : Chantal BOUTEILLEY à Sabine SAUVAIN
Christine MALAQUIN à Jeannette GAUDEAU

Arrivée en cours de séance

M. Jérôme FAURE-BARC, 20h00, lors des informations et questions diverses.

Secrétaire de séance : Vincent DESSERTAINE

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 mars dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision du 22/03/2017 de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par la SCI Angélique d'une propriété sise rue Jean Baptiste Gambut à Vignoles, cadastrée section AD n°10 & 11, au profit de Mr VERGNETTE DE LA MOTTE.

Décision du 21/03/2017 portant sur la dépose et repose du vidéo projecteur de l'école primaire par la SARL CAILLOT Cyril pour un montant HT de 495 € soit 594 € TTC.

Décision du 21/03/2017 portant sur le réglage des portes de la Maison pour Tous par SMP Paul Pereira pour un montant HT de 675 € soit 810 € TTC.

Décision du 30/03/2017 portant sur la réparation des volets roulants de l'école primaire SMP Paul Pereira pour un montant HT de 1 861 € soit 2 233.20 € TTC.

Décision du 30/03/2017 portant sur la fourniture et pose d'une motorisation RG Budendorff à l'école maternelle par SMP Paul Pereira pour un montant HT de 1 723.20 € soit 2 067.84 € TTC.

Décision du 30/03/2017 portant sur l'importation du fichier inventaire et amortissement de la trésorerie dans logiciel mairie par la société Cosoluce pour un montant HT de 75 € soit 90 TTC.

Décision du 31/03/2017 portant sur les bordures souples pour réparation aire de jeux par la société ARTECK pour un montant HT de 1 658 € soit 1 989.60 € TTC.

Décision du 31/03/2017 portant sur les vitrines d'affichage, écusson de pavoiement et panneaux signalisation d'indication par la société KG MAT pour un montant HT de 1 104.05 € soit 1 324.86 € TTC.

Décision du 31/03/2017 portant sur la vitrine d'affichage extérieure de l'arrêt bus de l'EHPAD par la société ABC Equipements Collectivités pour un montant HT de 1 208.05 € soit 1 449.66 € TTC.

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Béatrice BILLET de ses fonctions de Conseiller Municipal par courrier du 04 avril 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du code général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception de celle-ci par le Maire.

20170120–Vote des taux d'imposition directe locale pour 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 1639A du code général des impôts et de l'article L1612.2 du code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2017

Taxe d'habitation :	3.39 %
Taxe foncière (bâti) :	7.45 %
Taxe foncière (non bâti) :	25.16 %

20170121- Coopérative scolaire 2017

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 35 € par élèves pour la coopérative scolaire des écoles maternelle et primaire. Ces subventions permettent l'organisation de sorties scolaires.

Coopérative scolaire école maternelle : 1 015 €

Coopérative scolaire école primaire : 2 117.50 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

20170122- Demande de subvention chorale Vigne en Chœur

Le Conseil municipal décide d'allouer à la Chorale de Vigne en Chœur une subvention de 150 € afin d'acheter des partitions de chants.

20170123 -Ratios Promus-Promouvables pour l'avancement de grade

Le Conseil Municipal a fixé le taux de promotion qui sera appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade, en adoptant les ratios promus/promouvables de 100%, identiques à tous les grades d'emplois, et a déterminé les critères de choix pour fixer ces ratios.

20170124- Instauration d'un forfait éclairage public pour location Maison pour tous

Délibération annulée. Des devis vont être demandés pour un système de coupure automatique de l'éclairage.

20170125- Convention de déneigement

Délibération reportée au prochain conseil.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 13 mars dernier, le Conseil Départemental, a décidé d'attribuer à la commune une subvention d'un montant de 28 659.30 € en vue de la réfection des trottoirs rue du bourg, rue du colombier et de la voirie dite « Chemin du Bois » (Programme de Soutien à la voirie 2017).

Il indique que concernant le Programme de Soutien à la Voirie 2018, les dossiers de demandes de subvention devront être déposés au Département avant le 30 septembre prochain en vue d'une attribution de subvention en mars 2018.

Jérôme FAURE-BRAC fait le compte rendu de la réunion du 5 avril, avec Mr FOURREY de la FREDON, portant sur la mise en œuvre d'un plan de désherbage communal.

Le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de Mme GAUDEAU Jeannette et sa famille suite au décès de son papa.

M. le Maire signale qu'il a déposé plainte pour vols de fleurs et escroquerie.

Manifestations :

- ↳ Journée des déportés le dimanche 30 avril 2017 à 11 h au Monument aux Morts
- ↳ Cérémonie du 8 mai 2017 à 11 h 00 au Monument aux Morts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35